

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 décembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3308)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF131

présenté par
Mme Rabault, rapporteure générale

ARTICLE 40

I. À l'alinéa 12, supprimer par deux fois les mots :

« , des droits de raccordement et des frais de raccordement »

II. Supprimer les alinéas 39 et 40.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir le texte voté par l'Assemblée nationale en première lecture, tout en conservant une modification rédactionnelle apportée par le Sénat.